

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2019 VALANT COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix-neuf, le 18 mars à 20h30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryanick Méhaignerie, Maire.

Présents : Maryanick MEHAIGNERIE, Bernard DELAUNAY, Sabrina SAUDRAIS, Gérard GILBERT, André MONGODIN, Marie-Anne BRIAND, Nicole BARDAINE, , Daniel CHEUL, Stéphane DOUABIN, Christophe BOITTIN, Yannez BOUCHER-HENRY, David VEILLARD, Rachel CHEVILLARD, Florence PAINCHAUD

Excusé(s) : Pascale DAKA, Thierry DUPLAT, Louis ROZE, Claudine PAYSANT, Marie-Thérèse ESNAULT

Pouvoirs : Pascale DAKA a donné pouvoir à Sabrina SAUDRAIS
Thierry DUPLAT a donné pouvoir à Bernard DELAUNAY
Louis ROZE a donné pouvoir à David VEILLARD
Claudine PAYSANT a donné pouvoir à Stéphane DOUABIN

David VEILLARD est nommé secrétaire de séance.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil accepte l'ajout de la question suivante à l'ordre du jour :

- Finances – budget principal : prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 : modification de la délibération du 17 janvier 2019

Avis du conseil municipal sur le procès-verbal du 21 février 2019 : avis favorable à l'UNANIMITE
Le présent procès-verbal a été affiché le 26 mars 2019

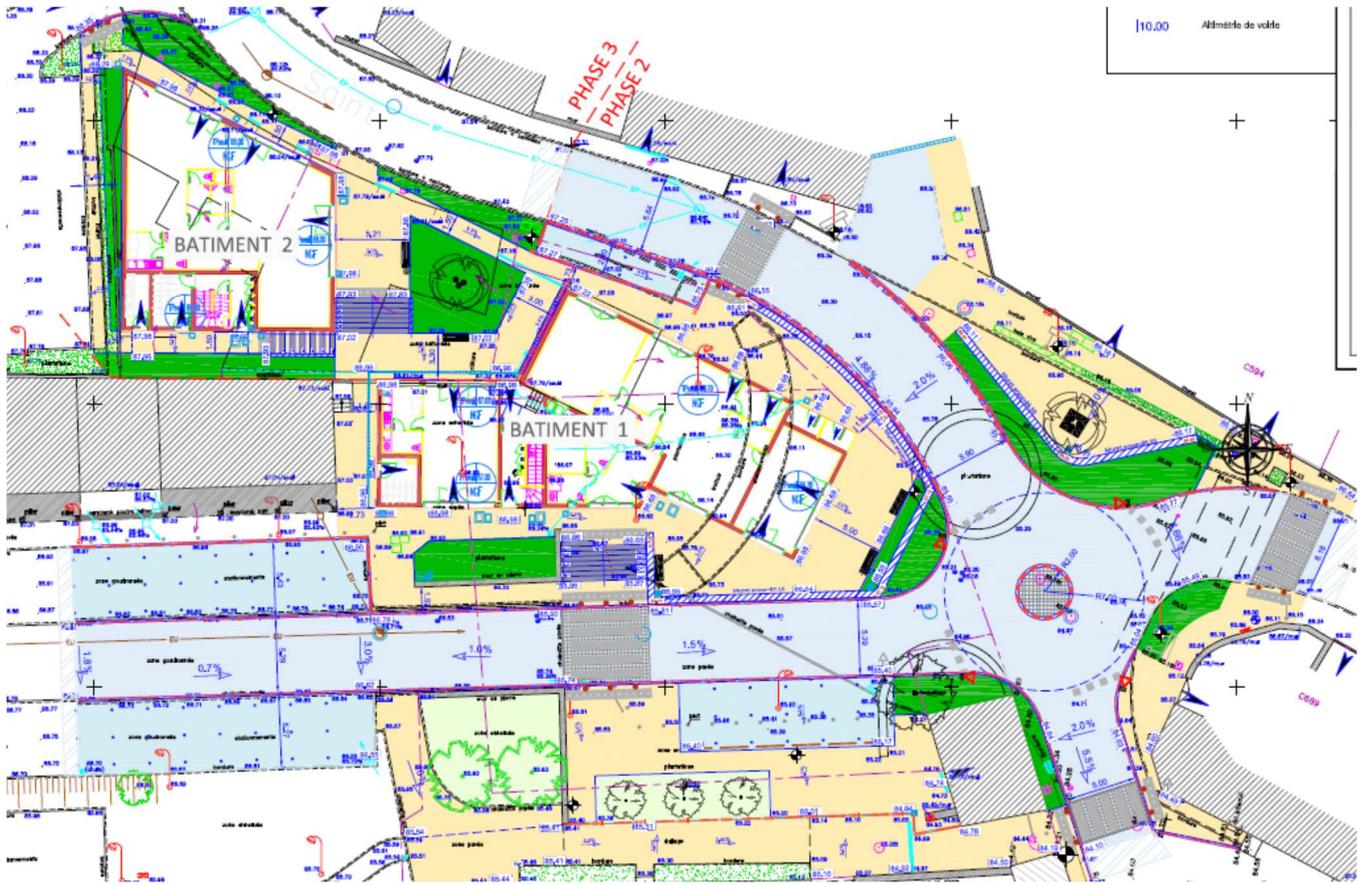
➤ **2019 03 18 d1 – Projet de restructuration de l'îlot St Martin : étude du projet**

Présents :

- Mme PIERRE-RACINE, NEOTOA
- Mme CROSLARD et M. PRESCHOUX, SITADIN/CROSLARD, maître d'œuvre de l'opération de construction des deux immeubles
- M. BOUVIER, ABE, maître d'œuvre des travaux d'aménagements urbains et paysagers

Les bureaux d'études présentent aux conseillers municipaux le projet :

- Projet de permis de construire des immeubles, avec étude des aspects extérieurs possibles
- Projet d'aménagements urbains et paysagers du rondpoint et des pourtours des immeubles





A l'issue de la présentation, les bureaux d'études apportent des réponses aux points soulevés par les conseillers municipaux :

- Liaison entre le deuxième immeuble et la supérette actuelle : une importante différence de niveau entre les deux bâtiments rend difficile la liaison (dénivelé minimum d'1 mètre)
- Le stationnement dans l'opération : la possibilité d'un ou deux places de stationnement supplémentaires sera étudiée même si le stationnement existant semble suffisant au vue du taux d'occupation
- Giration des poids lourds et cars : le rondpoint sera franchissable mais ne permettra pas de faire demi-tour
- Fibre optique : le cabinet ABE précise que ce point sera à revoir au moment de la modification des réseaux

Un conseiller demande des précisions sur la réglementation applicable dans le cas de la création éventuelle d'un bar à proximité de l'école et de l'église. Un contact va être pris avec la préfecture afin d'obtenir des informations complémentaires.

Après étude des propositions, le conseil municipal décide d'organiser des visites de bâtiments construits par NEOTOA afin de mieux visualiser les couleurs et matériaux (bacs acier, bois, pierre...). Mme PIERRE-RACINE (NEOTOA) transmettra également par mail des photos de réalisations.

Le projet sera à nouveau étudié lors du conseil du 2 avril prochain.

➤ **2019 03 18 d2 - Finances – budget principal : prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 : modification de la délibération du 17 janvier 2019 (Question complémentaire)**

Mme la Maire expose :

Il est proposé au conseil de modifier la délibération n°2019 01 17 d1 du 17 janvier 2019 de la façon suivante :

Préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette)

Opération	Objet	Budget 2018	Budget 2019		Article
			Montant total	Répartition	
72	Achat de matériel	60 550,00 €	20 000 €	10 000 €	2158
				10 000 €	2188
86	Bâtiments communaux	192 000,00 €	50 000 €	30 000 €	21318
				20 000 €	2132
124	Modernisation voirie	92 500,00 €	25 000 €	25 000 €	2315
129	Logiciels informatiques	5 000,00 €	1 000 €	1 000 €	2051
134	Création et rénovation d'éclairage public	37 000,00 €	20 000 €	20 000 €	2041582
150	Création d'un BAV	26 000,00 €	10 000 €	10 000 €	2128
152	Rénovation de l'atelier technique	80 000,00 €	30 000 €	30 000 €	2313
153	Jardins familiaux	7 500,00 €	5 000 €	5 000 €	2128
156	Aménagement îlot St Martin	207 000,00 €	30 000 €	30 000 €	2115
157	Ecopâturage	4 000,00 €	4 000 €	4 000 €	2128

			25% des crédits 2018	Budget 2019
Total	Total des opérations inscrites au BP	791 730,00 €	197 932,50 €	195 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme la Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2019. Ces crédits seront repris au budget primitif 2019.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve la modification de la délibération (ajout de crédits à l'opération 129)

- **2019 03 18 d2 - Décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT (Délibérations du 14 avril 2014 et du 16 novembre 2017)**

Droit de préemption urbain

- 2019-05 : Parcelle ZX213 située 10 rue des Dahlias et appartenant à M. Besnard Joël : pas de préemption

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal.

- **Compte-rendu des commissions :**

Commission LASIC du 4 mars 2019 : prochain conseil
Commission finances du 14 mars 2019 : prochain conseil

- **Questions et informations diverses**

- 1 Concours de villes et villages fleuris : pose de la 2^{ème} fleur sur le panneau de la commune
- 2 Les Floralies internationales du 8 au 19 mai 2019

Sabrina SAUDRAIS, adjointe au Maire, propose aux conseillers de se rendre aux Floralies internationales à Nantes le mardi 14 mai. Cette manifestation florale a lieu tous les 5 ans depuis 1956.

- 3 Dates à retenir

CCAS : 19/03
Commission voirie : 20/03
COFIL ALSH : 21/03
Commission bâtiments : 28/03
Réunion préparation Batachristival : 04/04 à 20h30 (à Balazé)
Fête de la musique 2019 : 14/06
Batachristival Taillis : 16/06/2019

- 4 Questions diverses

Prochains Conseils Municipaux :

Mardi 2 avril
Jeudi 25 avril
Jeudi 23 mai
Jeudi 20 juin

La Maire :

Les membres du bureau municipal :